

## **Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes favorisées - Création d'un fonds de solidarité logement - Participation de la Ville**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** La loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement prévoit la création d'un fonds de solidarité logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées.

Un groupe de travail Etat-Département propose un projet de convention de mise en place et de financement du Fonds.

Le Fonds de Solidarité Logement s'est fixé 2 objectifs principaux :

- octroi d'aides financières
- mise en place de mesures d'accompagnement.

### **I - LES AIDES FINANCIERES**

Elles ne concernent que les locataires du logement social.

**- Aides au logement, garanties de loyers,** sous forme de cautions, prêts, garanties, subventions.

Les dossiers sont instruits par l'Association Départementale d'Aide au Logement (ADAL) en liaison avec les travailleurs sociaux et soumis pour décision au groupe technique du plan départemental.

**- Harmonisation des aides aux impayés de loyers**

Les dossiers sont instruits (après un retard de 2 mois) par les travailleurs sociaux ou soumis pour décision à l'une des 4 commissions locales de coordination.

S'agissant des impayés de loyers à Besançon, le CCAS intervenait plus particulièrement pour les Bisontins de plus de 50 ans.

### **II - L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL**

Il concerne également les accédents à la propriété en difficulté.

Sur proposition du comité de pilotage du plan départemental, le FSL accorde des subventions aux associations, aux bailleurs sociaux et privés, aux CCAS... qui assurent le suivi social personnalisé des familles.

### **III - LA GESTION DU FSL**

Elle est assurée par la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon, avec délégation de gestion à la CAF de Montbéliard pour son aire de compétence.

Elle répartit les crédits sur directives du comité de pilotage entre elle-même, la CAF de Montbéliard et l'ADAL.

### **IV - LE FINANCEMENT**

La loi prévoit un financement par l'Etat et le Conseil Général dont la participation doit être au moins égale à celle de l'Etat.

La loi prévoit également une participation volontaire des communes, des bailleurs publics et privés, des gestionnaires du 1 %, des associations...

Le projet de plan de financement s'établit ainsi :

- Etat	1,3 MF
- Conseil Général	1,3 MF
- organismes (CAF, organismes logeurs)	1,3 MF
- communes (à raison de 3,5 F par habitant pour toutes les communes du Département)	1,3 MF

La Ville de Besançon est donc sollicitée pour un montant de 397 330 F (3,5 F x population municipale - 113 523 habitants).

La Ville demandera au Conseil d'Administration du CCAS de prendre en charge cette contribution.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son accord et à autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir.

**Mlle ZILLI** : Si nous souhaitons arriver à une véritable insertion, c'est-à-dire que chacun de nos concitoyens prenne sa place dans la société, nous ne pouvons nous contenter d'intervenir partiellement. L'accroissement des inégalités, le chômage et la précarité de l'emploi ont fait basculer dans la pauvreté, voire dans la misère un nombre croissant de personnes. De nombreuses personnes à Besançon, comme dans le reste du pays, sont dans une situation de pauvreté masquée par un revenu apparent correct mais aléatoire, irrégulier ou limité dans le temps : employés saisonniers, intérimaires, mi-temps non choisis, etc. Ils sont plus nombreux mais aussi plus pauvres. Le RMI est venu à point et à Besançon avec beaucoup d'avance, limiter une situation intolérable dans un pays qui, malgré la crise, continue à enregistrer des revenus moyens croissants.

Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées atténuera à terme en complétant le RMI ces situations difficiles, mais nous doutons qu'il permette d'en finir avec la misère en France, pour ce qui nous concerne dans notre zone géographique. Mais c'est indéniablement un progrès que nous apprécions comme tel, car avant d'être des élus alternatifs nous avons été parmi les animateurs du collectif contre les expulsions. Pour l'avoir vécu avec nos tripes, nous savons combien ce problème est crucial parce que le logement donne des racines et permet d'avoir une vie sociale, aux enfants de s'intégrer à l'école et dans leur quartier, d'avoir enfin des bases que leurs parents n'ont souvent pas eues, qu'il permet de ne pas reproduire les phénomènes d'errance de certaines familles.

Le maintien au logement est primordial, les élus alternatifs ne peuvent que souscrire à un projet qui va dans ce sens même si la complexité de sa mise en œuvre est évidente. Nous ne ferons pas l'erreur de sous-estimer l'importance que représente pour une population très démunie un revenu régulier même minime et l'espoir, à défaut l'assurance d'avoir un toit, mais on s'apercevra à l'usage que le problème de l'exclusion demeure. Il ne suffit pas de distribuer de l'argent pour éliminer les mécanismes qui, dans nos sociétés, produisent de la pauvreté par la sélection des plus performants ou des plus diplômés et le rejet impitoyable des autres. Nous pensons sur le fond que les moyens de vivre décemment passe par des revenus suffisants. Dans notre société, le travail est le seul moyen qui permet d'avoir des revenus, sauf si on est reconnu invalide ou handicapé, sinon on est assisté et l'on finit par conforter cette société à deux vitesses que nous récusons.

C'est pourquoi la clé du problème nous semble résider ailleurs que dans cette assemblée, c'est-à-dire entre les mains du Président de la République qui s'était engagé dans son programme à réduire de façon significative la durée du temps de travail pour mieux le partager et assurer à plus de nos concitoyens des ressources qui ne doivent rien à l'assistanat.

**M. PINARD** : Je voudrais insister sur un point. Au fur et à mesure que la réhabilitation avance, et elle a progressé à grands pas -entre parenthèses, j'ai vu l'Hôtel Jouffroy samedi cela va être une splendeur du point de vue architectural et cela sera un atout touristique extraordinaire pour cette ville- donc au fur et à

mesure de la réhabilitation, le nombre de logements précaires diminue. Tous les travailleurs sociaux nous disent qu'autrefois il y avait une fraction de population qui survivait dans des galetas, non pas la rue Bersot parce que je crois que cela a été intégralement repris en main mais à Battant ou en centre-ville.

Alors ce que je voudrais savoir, c'est s'il est prévu dans le cadre de la coordination, car c'est difficile lorsqu'il y a comme ici un grand nombre de partenaires, d'avoir un contact avec les propriétaires de ces types de logements pour qu'ils sachent bien qu'il y a des possibilités financières, notamment à travers le bail à réhabilitation tel que prévu par la loi Besson. J'ai peur en effet qu'un certain nombre de propriétaires de certaines rues de Besançon se disent oh ! là ! là ! on ne va pas mettre le petit doigt dans l'engrenage tant qu'on peut exploiter notre fonds de commerce, on l'exploite, pardonnez-moi l'expression, mais il y a moyen pour ces personnes propriétaires d'obtenir des fonds, ce qui n'augmenterait pas leurs charges et permettrait d'offrir des conditions de vie décentes. Je rappelle qu'il arrive toutes les semaines à Besançon des femmes «abandonnées», que cette semaine il est même arrivé une famille de Pierrefontaine-les-Varans. Autrefois on n'expulsait pas à Pierrefontaine-les-Varans. Maintenant ces personnes qui ont une gamine de 15 mois logent dans un immeuble où il y a des rats. Ça existe ! Donc est-ce qu'il y a eu ou y aura-t-il des contacts de pris ?

Deuxièmement, puisque nous parlons de plan en faveur des personnes défavorisées, c'est le sort d'un certain nombre de villes-centre que d'avoir effectivement pour fonction, surtout en période de mutation de société, de recueillir des gens qui ne trouvent pas d'habitat social parce qu'il n'y en a pas ailleurs ou qui ne peuvent pas cacher leur détresse morale dans un bourg ou dans un village. Je pense que c'est une raison de plus pour être d'accord avec la loi Delebarre sur la dotation de solidarité urbaine. Et alors là je trouve quand même assez scandaleux qu'à cette occasion on ait pu parler de hold-up fiscal. J'ai lu dans le Figaro magazine un article de M. TIBERI qui fait partie de la garde rapprochée de M. CHIRAC intitulé «Un nouvel impôt pour les citoyens» -c'est un mensonge car c'est la même somme de dotation globale de fonctionnement qui va être ventilée heureusement selon des critères positifs- or l'antienne «sous prétexte de solidarité, on va taxer les communes bien gérées au profit des communes mal gérées». Voilà ce qui va être répété la semaine suivante, c'est un grand article «impôts villes, ce que vous allez payer». Alors «on va imposer les fourmis pour que les cigales continuent à chanter», voilà le genre d'argument qui est développé et on nous donne la liste des communes qui sont prises, comme on dit, dans la nasse. Alors vous avez Cannes, Chamalières priez pour eux, Saint-Raphaël priez pour eux, Versailles priez pour eux ; il y a un scandale, ils n'ont oublié que Neuilly où je rappelle la taxe d'habitation est de 2 %. Alors je rappelle aussi les manœuvres qui ont été faites pour empêcher que cette loi passe : il y a trois procédures pour bloquer cela. Il y a la première : la notion d'irrecevabilité : par parisianisme le RPR a voulu bloquer la discussion -nous sommes dans les positions prise par les élus locaux et vous, opposition, vous vous êtes plantés magistralement et ça, comptez sur nous pour le dire partout- car sachez que Paris avait par habitant 384 F de plus que Besançon, soit 25 % de plus alors que le revenu imposable par Parisien est près du double du revenu imposable par Bisontin. Bien sûr, cela vous gêne parce que M. SEGUIN a dit «j'applaudis des deux mains la loi», bien sûr, vous n'êtes pas tranquille là-dessus. Donc il y a eu je le répète des manœuvres... mais si ! et vous n'avez pas fini d'en entendre parler de cette histoire-là car il y a quand même 9 MF à terme pour les Bisontins, 9 MF contre lesquels vous vous êtes opposés. Je poursuis : il y a donc eu une motion d'irrecevabilité, là M. JACUQMEIN n'a pas pris part au vote, attention il va se faire taper sur les doigts ! Puis après il y a eu la question préalable et enfin la troisième procédure pour ralentir les opérations qui est le renvoi en commission. Alors là, M. JACQUEMIN rétablit l'équilibre, il a voté pour la question préalable, c'est-à-dire qu'on ne discute pas du sujet et il a voté pour le renvoi en commission. Autrefois la presse donnait les votes de nos parlementaires ; quand il y a des petites différences comme cela, cela peut être significatif. Maintenant, cela ne se fait plus et il est donc bien qu'on en parle ici puisque ce sont des rentrées importantes pour le Conseil Municipal qui nous sont données.

Et puis j'ai une petite question à poser à M. NACHIN : j'ai lu dans le Monde du samedi 16 mars l'attitude des Verts de Paris opposés à la redistribution.

**M. NACHIN** : On n'est pas à Paris ici !

**M. PINARD :** Comment ? Votre amour de la nature ne vous pousse quand même pas à être comme les caméléons et changer de couleur chaque fois qu'on change de ville, contre à Paris parce que cela gêne à Paris et pour à Besançon ! Laissez-moi vous dire ce qu'a été la position des Verts : les ressources affectées aux communes reposent sur des critères d'attribution discrétionnaires qui ressemblent trop à des manœuvres politiciennes. Oui ou non, êtes-vous contre le fait qu'il y ait une redistribution à masse égale de la dotation globale de fonctionnement pour qu'une ville comme la nôtre puisse bénéficier de la dotation de solidarité urbaine ? Il est important qu'on le sache.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** On s'éloigne un petit peu du sujet ! J'ai quatre demandes d'intervention et dans les interpellations, une de M. JACQUEMIN sur ce thème-là. Nous allons donc en reparler tout à l'heure mais Joseph PINARD ne le savait pas.

**M. SALOMON :** Je suis très heureux personnellement que ce plan départemental ait été signé. Le Conseil Général va y participer largement également et je crois qu'il faut effectivement qu'on recherche des solutions, en particulier sur Besançon, pour les personnes défavorisées. Joseph PINARD le soulignait à l'instant, il y a des personnes qui sont complètement exclues du parc locatif sur Besançon et il faut absolument dans ce cadre-là essayer de trouver des solutions pour ces gens-là.

**M. TOURRAIN :** Je voudrais intervenir sur la forme que prend le débat. Vous avez parlé tout à l'heure d'école maternelle. Dans une école maternelle, il y a un maître ; dans un Conseil Municipal, il y a un Maire ; il lui appartient, il vous appartient de faire régner l'ordre et si quelquefois vos élèves se dissipent, eh bien vous ne pouvez vous en prendre qu'à vous.

Tout à l'heure, M. PINARD a fait une longue digression sur des problèmes nationaux. Certes la situation locale dépend pour une large part des décisions qui sont prises à Paris. Il a mis en cause le mouvement auquel j'appartiens. Je vous promets Monsieur le Maire que je saisirai cet exemple lors d'une prochain conseil pour, à partir d'exemples locaux, faire le procès en règle de ceux qui veulent toujours se présenter en donneur de leçons. J'en ai assez de ce système qui peut attirer quelquefois la franche rigolade, mais moi cela ne me fait pas rire. Donc je vous le dis tout de suite, je saisirai l'occasion et à ce moment-là les chastes oreilles socialistes en auront les pleins les oreilles.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Jusqu'à présent, vous ne vous êtes pas privé d'envoyer des pics à la majorité présidentielle. Alors admettez que de temps à autre aussi Joseph PINARD se laisse aller un petit peu comme cela à des digressions que vous appelez et que j'essaie d'ailleurs de limiter dans la mesure du possible pour les uns et pour les autres.

**M. TOURRAIN :** J'ai bien vu !

**M. JACQUEMIN :** Monsieur le Maire, puisqu'il a été fait allusion au débat parlementaire, je suis bien obligé de prendre la parole pour répondre un petit peu à M. PINARD. Sur le fond, nous n'avons jamais exprimé notre désapprobation sur la nécessité de l'étude d'une péréquation. Il faut aussi dire que l'abandon d'une politique volontaire d'aménagement du territoire depuis dix ans a conduit à accuser certaines inégalités.

Ceci étant dit, vous saviez parfaitement et M. PINARD le sait bien, que nous avons contesté essentiellement les modalités de calcul et les critères qui présidaient à ce calcul. Nous en avons suggéré d'autres et d'ailleurs je veux pour preuve que nos suggestions n'étaient pas si mauvaises que cela puisque lors du débat parlementaire assez animé, de notre côté en tout cas, j'ai remarqué l'embarras dans les rangs socialistes. Je crois qu'en ce moment même d'ailleurs se discute la deuxième lecture à notre Assemblée Nationale. Voilà ce que je voulais préciser ici à M. PINARD et à l'assemblée.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Vous avez toutes les raisons d'être pour ou contre un texte. A chacun sa liberté. C'est autre chose que voulait souligner, je crois, Joseph PINARD.

**M. NACHIN :** Pour répondre à Joseph PINARD et le rassurer, nous sommes tout à fait favorables à toutes les mesures qui peuvent être prises et qui ont pour but une plus grande justice. Et dans la mesure

où l'Etat intervient d'une façon positive en faveur de la Ville de Besançon, nous souhaiterions également que l'Etat intervienne d'une façon positive pour le Conservatoire et pour l'Ecole des Beaux-Arts.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : L'Etat, l'Etat, bien sûr ! mais enfin...

**M. TISSOT** : Juste un point à propos de la suggestion précise de Joseph PINARD sur la publicité auprès des propriétaires. Elle est prévue ; il y a deux types d'opérations, le programme social thématique d'une part et le bail à réhabilitation d'autre part. Pour le programme social thématique qui est déjà plus avancé c'est le CAL, organisme animateur, gestionnaire qui est chargé d'en faire la publicité ; pour le bail à réhabilitation, ce seront les bailleurs sociaux qui géreront pour le compte des propriétaires.

Mais Joseph PINARD a raison ; il faudra faire de la publicité sur ce point par le biais de BVV par exemple ou d'autres moyens ; cette publicité est à faire parce que le propriétaire y trouve vraiment son avantage car en échange du logement accordé à des populations en difficulté, il bénéficie de subventions particulières quand même assez considérables. Il sait qu'il a un locataire qui est bien pris en charge, qui est solvabilisé par l'APL ce qui est quand même important, et qui bénéficie d'un suivi social. Donc il ne court pas tous les risques d'un propriétaire qui ne bénéficie pas d'un tel cadre.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, il en est ainsi décidé à l'unanimité.